

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-4/14****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023858-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Rapport relatif aux projets retenus suite à la mise en concurrence 2021 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et des Départements sur des projets innovants d'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap.

En janvier 2021, un moratoire sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique au 28 février 2021 a été annoncé. Le 31 mars 2021, le plan de prévention de départs en Belgique en Ile-de-France a été lancé par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IDF), donnant lieu à l'établissement d'un diagnostic territorial partagé.

C'est dans ce cadre que plusieurs mises en concurrence ont été lancées dans chaque département francilien en juin 2021. Le Département de Seine-et-Marne s'est associé à cette démarche en participant aux projets de financements croisés pour les établissements sous compétence partagée ou non.

Sur les 19 projets retenus par la Commission de sélection sur le territoire de Seine-et-Marne, 8 sont financés par le Conseil départemental, dont 6 projets conjoints avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), et 2 de compétence exclusive du Conseil départemental. Ces projets couvrent une grande partie du territoire départemental et ouvrent de nouvelles perspectives en particulier pour les jeunes adultes en situation de handicap, confrontés à la sortie de dispositifs très normés, comportant un volet éducatif et un autre médicalisé, conformément aux besoins recensés dans le cadre du diagnostic territorial partagé élaboré dans le plan de prévention de départs en Belgique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6122-1 et suivants, R6122-23 et suivants et R6122-37 et D6122-38,

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L311, L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;

VU le décret du 31 juillet 2021, portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 9 août 2021,

VU la circulaire n° DGCS/3B/2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous », et de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021),

VU l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France,

VU la délibération n°CG-2015/02/13-4/02 du 13 février 2015 du Conseil départemental, adoptant le schéma départemental de soutien à l'autonomie pour les personnes âgées et personne handicapées 2015-2020,

VU la délibération n°CD-2019/06/14-4/01 du 14 juin 2019 adoptant le schéma départemental des solidarités 2019-2024 adopté par le Département,

VU la délibération n°CD-2021/07/01 0/01 du 01/07/2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2021/12/16-4/21 du 16 décembre 2021 portant actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale – Edition 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022,

VU le moratoire sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique au 28 février 2021 annoncé le 21 janvier 2021,

VU le plan de prévention de départs en Belgique en Ile-de-France a été lancé par le Directeur général de l'ARS IDF le 31 mars 2021,

VU le cahier des charges de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France « pour le déploiement de places en établissements avec ou sans hébergement, pour adultes en situation de handicap en Ile-de-France » du 18 juin 2021,

VU le cahier des charges de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France « Pour le développement de solutions d'habitat accompagné en Ile-de-France » du 10 juin 2021,

VU la publication du 1^{er} février 2022 des résultats de la mise en concurrence pour le déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes en situation de handicap en Ile-de-France, et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement de solutions d'habitat accompagné en Ile-de-France,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des commissions précitées,

CONSIDÉRANT que les projets issus des mises en concurrence 2021 de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont identifiés dans la DM1 au budget départemental 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le rapport du Président du Conseil départemental relatif aux mises en concurrence 2021 de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sur des projets innovants d'accompagnement des personnes adultes handicapées,

Article 2 : de prélever les dépenses correspondantes inscrites au budget départemental 2022 sur le programme « Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées » et aux opérations « Services d'Accompagnement » et « Frais liés à l'hébergement en établissement PH », pour un montant maximal de 1 118 909,62 € en année pleine.

Le montant sera proratisé à compter de la date de mise en œuvre effective de chaque projet par les gestionnaires. Les années suivantes, les crédits seront versés en année pleine.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne